



Séance ordinaire
du 12 septembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 12 septembre 2022, à 19 h 00, à la salle de la maison des jeunes, située au 4, rue Principale Ouest, à L'Ascension, sont présents et les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 **RÉSOLUTION 2022-09-208**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc, d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2022-09-209**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. Période de questions
6. Administration et finances
 - 6.1. Autorisation des paiements des dépenses du mois d'août 2022
 - 6.2. Démission de monsieur Marc-André Bachard, à titre de pompier à temps partiel
 - 6.3. Confirmer l'embauche de monsieur Émile Gagné, à titre de pompier à temps partiel



Séance ordinaire
du 12 septembre 2022

- 6.4. Réaffectation de monsieur Benoit Rondeau au poste pompier à temps partiel
- 6.5. Nomination de madame Léonne Bergeron à titre de directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe
- 6.6. Appui à la municipalité de Chute-Saint-Philippe concernant leur démarche pour le projet d'aire protégée
- 6.7. Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)
- 6.8. Embauche de madame Céline Chicoine à titre de technicienne comptable
- 6.9. Mandat à la firme DEC Enviro pour une caractérisation environnementale, phase II, du site situé au 59 rue principale est, L'Ascension
7. Sécurité publique
 - 7.1. Acceptation du plan préliminaire – projet agrandissement et réaménagement de la caserne de pompiers et du garage municipal
8. Travaux publics
 - 8.1. Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération – projet remplacement de ponceau chemin de L'Ascension Est/chemin de la Rivière-Rouge
 - 8.2. Collaboration ministère des Transports du Québec et municipalité de L'Ascension – travaux de voirie 2022-2023-2024
9. Hygiène du milieu
10. Urbanisme et environnement
 - 10.1. Adoption du second projet de règlement numéro 2022-541 amendant le règlement numéro 2000-348 intitulé Règlement relatif au zonage visant à encadrer les usages de location à court terme des résidences principales et des résidences secondaires
 - 10.2. Demande à la Commission de toponymie - nomination du chemin Terrapin
11. Loisirs et culture
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de la séance

3

**RÉSOLUTION 2022-09-210
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
8 AOÛT 2022**

Les membres du conseil en ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4

INFORMATION AUX CITOYENS

4.1

Maire



Séance ordinaire
du 12 septembre 2022

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

**6.1 RÉOLUTION 2022-09-211
AUTORISATION DES PAIEMENTS DES DÉPENSES DU MOIS
D'AOÛT 2022**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois d'août 2022, au montant de 142 683,06 \$:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.2 RÉOLUTION 2022-09-212
DÉMISSION DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ BACHARD, À TITRE
DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par monsieur Ronald Stockless et résolu d'entériner la fin du lien d'emploi de monsieur Marc-André Bachard, à titre de pompier à temps partiel, en date du 8 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.3 RÉOLUTION 2022-09-213
CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉMILE GAGNÉ, À
TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de l'embauche de monsieur Émile Gagné, à titre de pompier à temps partiel, et que celle-ci est terminée (résolution 2022-02-041);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de confirmer l'embauche de monsieur Émile Gagné, à titre de pompier à temps partiel, et ce, à compter du 12 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**6.4 RÉOLUTION 2022-09-214
RÉAFFECTATION DE MONSIEUR BENOIT RONDEAU AU POSTE
POMPIER À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Benoit Rondeau, à titre de lieutenant éligible en date du 26 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que monsieur Rondeau a signifié qu'il désirait être réaffecté au poste de pompier à temps partiel;



Séance ordinaire
du 12 septembre 2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de réaffecter monsieur Benoit Rondeau au poste de pompier à temps partiel, rétroactif en date du 10 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.5

**RÉSOLUTION 2022-09-215
NOMINATION DE MADAME LÉONNE BERGERON À TITRE DE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE
TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT que madame Léonne Bergeron occupe la fonction de directrice générale adjointe par intérim depuis le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que son contrat est à échéance;

CONSIDÉRANT l'entente entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de confirmer madame Léonne Bergeron au poste de directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe, à compter du 6 septembre 2022 et d'autoriser le directeur général et greffier trésorier à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.6

**RÉSOLUTION 2022-09-216
APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE
CONCERNANT LEUR DÉMARCHE POUR LE PROJET D'AIRE
PROTÉGÉE**

CONSIDÉRANT que le Québec s'est engagé à protéger 17% de son territoire terrestre en 2020, et que les écosystèmes au sud du 49^o parallèle s'y trouvent sous-représentés avec moins de 9% des terres visées par des mesures de protection comparativement à 20% au nord;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est prononcé en faveur de l'atteinte d'une nouvelle cible internationale de protection de 30% des milieux terrestres d'ici 2030 et que le processus d'établissement d'un réseau d'aires protégées se poursuit sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la conservation et le rétablissement de la connectivité écologique sont des stratégies importantes et reconnues qui permettent d'accroître la résilience des écosystèmes et de la biodiversité de la région et de renforcer son économie et ses communautés;

CONSIDÉRANT que les milieux naturels jouent un rôle capital dans notre société, notamment en matière de services écologiques rendus à l'humain : activités de plein air, tourisme, purification de l'air et de l'eau, réduction des inondations, séquestration de carbone, sentiment d'appartenance, etc. :



Séance ordinaire
du 12 septembre 2022

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC ont un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que dans sa vision de développement, la municipalité de Chute-Saint-Philippe souhaite contribuer aux cibles internationales de conservation et a comme principales valeurs de :

- Conserver la biodiversité et préserver l'intégrité des écosystèmes et des paysages puisqu'il s'agit d'une des principales ressources de la municipalité;
- Mettre en valeur le territoire en préservant l'environnement selon les principes de développement durable;
- Préserver la qualité de vie des gens de la municipalité et des villégiateurs, qui s'y sont établis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'appuyer la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dans ses démarches auprès du gouvernement provincial dans son projet d'aire protégée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.7

**RÉSOLUTION 2022-09-217
PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a présélectionné le projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne de pompiers et du garage municipal, présenté par la Municipalité en 2021 dans le cadre du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la Municipalité que le projet a été transféré au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ronald Stockless et résolu que :

le conseil municipal de L'Ascension autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet,



Séance ordinaire
du 12 septembre 2022

qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.8 **RÉSOLUTION 2022-09-218**
EMBAUCHE DE MADAME CÉLINE CHICOINE À TITRE DE
TECHNICIENNE COMPTABLE

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'embaucher de madame Céline Chicoine à titre de technicienne comptable, ayant un statut de personne salariée en probation, le tout selon la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 24 octobre 2022.

Après la période de probation de six (6) mois, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.9 **RÉSOLUTION 2022-09-219**
MANDAT À LA FIRME DEC ENVIRO POUR UNE CARACTÉRISATION
ENVIRONNEMENTALE, PHASE II, DU SITE SITUÉ AU 59 RUE
PRINCIPALE EST, L'ASCENSION

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme DEC Enviro pour une évaluation environnementale, phase I, du site situé au 59, rue Principale Est, L'Ascension, (résolution 2022-07-182);

CONSÉDIRANT que suite aux conclusions préliminaires de la phase I, il y a lieu de précéder à une caractérisation environnementale du site, phase II

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'accepter l'offre de service de DEC Enviro, datée du 7 septembre 2022, au montant de sept mille cinq cent quinze dollars (7 515 \$) plus les taxes applicables, pour une caractérisation environnementale de site, phase II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.1 **RÉSOLUTION 2022-09-220**
ACCEPTATION DU PLAN PRÉLIMINAIRE – PROJET
AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE DE
POMPIERS ET DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne de pompiers et du garage municipal, présenté par la Municipalité en 2021 a été présélectionné par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

CONSIDÉRANT que le plan préliminaire préparé par GBA inc., répond aux besoins de la Municipalité en matière de sécurité incendie;



Séance ordinaire
du 12 septembre 2022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter le plan préliminaire du projet, préparé par GBA inc. en date du 12 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.1

**RÉSOLUTION 2022-09-221
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - PROJET
REMPACEMENT DE PONCEAU CHEMIN DE L'ASCENSION
EST/CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que le chargé de projet de la municipalité, monsieur Martin Benoit, de la firme Équipe Laurence, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et il est résolu et adopté que le conseil de L'Ascension autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 12 septembre 2022

8.2

**RÉSOLUTION 2022-09-222
COLLABORATION MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
ET MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION – TRAVAUX DE VOIRIE
2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT la rencontre du 17 août 2022 entre les représentants du ministère des Transports du Québec et de la municipalité de L'Ascension;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de procéder à la collaboration mutuelle pour des travaux sur le réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec et la municipalité de L'Ascension conviendront de la mise en œuvre des travaux à exécuter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stokless et résolu que la municipalité de L'Ascension désigne monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général, à être le représentant municipal autorisé pour assurer toute communication avec le ministère des Transports du Québec dans le cadre de travaux de voirie pour la période 2022-2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.1

**RÉSOLUTION 2022-09-223
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2022-541 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2000-348
INTITULÉ RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE VISANT À
ENCADRER LES USAGES DE LOCATION À COURT TERME DES
RÉSIDENCES PRINCIPALES ET DES RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 2022-541 amendant le règlement numéro 2000-348 intitulé Règlement relatif au zonage visant à encadrer les usages de location à court terme des résidences principales et des résidences secondaires, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.2

**RÉSOLUTION 2022-09-224
DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE – NOMINATION
DU CHEMIN TERRAPIN**

CONSIDÉRANT la nouvelle rue cadastrée située sur le lot 6 518 048;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une demande d'officialisation d'un nom de rue à la Commission de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de demander à la Commission de toponymie d'officialiser le mon *chemin Terrapin*



Séance ordinaire
du 12 septembre 2022

pour désigner la rue située sur le lot 6 518 048, accessible par la route 321 (239, chemin de L'Ascension).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

12 CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
9 août 2022	Mme Chantale Jeannotte Députée de Labelle	Subvention de 1000\$ pour l'aménagement des terrains de Pickelball
23 août 2022	MRC des Laurentides	Communiqué Programme RénoRégion 2022- 2023 de la Société d'habitation du Québec

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

**14 RÉOLUTION 2022-09-225
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier



Séance ordinaire
du 12 septembre 2022

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire